



Mairie de
Mollans-sur-Ouvèze

DOSSIER INDIVIDUEL D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE,

**Activités Périscolaires
(Garderie du matin, du soir et Centre de loisirs du mercredi)
et de la Restauration Scolaire**

(VALABLE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 AU 07 JUILLET 2024)

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Nom et prénom des responsables légaux :

Nom et prénom		
Adresse		
Tél. domicile		
Tél. portable		
Tél. professionnel		
Email pour l'envoi des factures		
Veuillez préciser le destinataire des factures (notamment en cas de séparation ou de garde alternée) :		

- Veuillez noter tous les numéros y compris en cas de séparation.
- En cas de divorce, veuillez joindre une photocopie de la décision du tribunal concernant la garde de l'enfant ; sans cela, l'enfant sera remis indistinctement à la mère ou au père.

Renseignements des besoins concernant l'enfant :

- En cas d'allergie, veuillez joindre une photocopie du PAI, établi à l'école.

Autres observations concernant l'enfant :

Nom et numéro de téléphone du médecin traitant :

Vaccination : merci de joindre une photocopie du carnet de vaccination, avec le nom de l'enfant.

Mon enfant est en situation de handicap

Merci de préciser :

Renseignements complémentaires :

Régime : ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA

- Il est important de fournir l'attestation CAF ou MSA afin d'établir votre tarification.

Sans cela, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Assurances : Joindre l'attestation d'assurance (OBLIGATOIRE)

« Les personnes organisant l'accueil des mineurs mentionné à l'article L.227-4 sont tenues d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent »

Société :

Adresse de votre agence :

N° de police :

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom et prénom	Qualité (grands-parents, ami...)	Téléphone

- Le centre de loisirs sera préalablement prévenu et l'enfant sera remis sur présentation d'une carte d'identité à l'équipe d'animation.

Nous, soussigné(e)s,
responsables légaux de l'enfant :

- déclarons avoir pris connaissance et accepter le règlement de l'accueil périscolaire,
- autorisons OUI NON les animateurs du centre de loisirs à photographier et filmer notre enfant et à utiliser cette image dans le cadre des supports d'information municipaux (bulletin municipal, site Internet, publications papier et numériques, reportage, etc.)
- déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche. Nous avons pris note que toutes les informations apparaissant sur ce dossier sont confidentielles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la commune de Mollans-sur-Ouvèze pour l'inscription à la cantine et périscolaire. Elles sont destinées aux services périscolaires et à la cantine municipale. Elles sont renouvelées tous les ans. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la commune de Mollans-sur-Ouvèze.: mairie@mollans-sur-ouveze.fr

Fait à Mollans-sur-Ouvèze, le
Signature des responsables légaux :